

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-1426/SG/CG concernant la prise en charge des frais de rapatriement de M. Taha Ahmed Abdallah.

n° 74-1426/SG/CG

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

28 août 1974

Numéro JO

n° 17 du 10/09/1974

Date du numéro

10 septembre 1974

TEXTE INTÉGRAL

Est autorisée la prise en charge des frais de rapatriement, par voie aérienne, classe touriste Paris/Diibouti de Taha Ahmed Abdallah.